

Enfin, le dernier travail présenté évoque une situation préoccupante, celle de la consommation de chicha. Dautzenberg et coll. confirment le développement de cette nouvelle forme de consommation de tabac dont la toxicité est sous-estimée. Il ne faut pas banaliser l'usage du narghilé qui constitue souvent une voie d'entrée dans le tabagisme et concerne principalement de jeunes adolescents.

* Pour plus d'informations, consulter l'adresse suivante : www.who.int/tobacco/wntd/fr.

Le tabac dans les lycées français de 2002 à 2006

Serge Karsenty (serge.karsenty@univ-nantes.fr)¹, Cristina Diaz-Gomez²

1 / Centre national de la recherche scientifique, Nantes, France 2 / Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Saint-Denis, France

Résumé / Abstract

Introduction – L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies a évalué les règles et pratiques à l'égard du tabac dans les lycées français lors de deux vagues d'enquête permettant de documenter les évolutions en quatre années.

Méthode – Deux enquêtes sur échantillons aléatoires stratifiés représentatifs des lycées de France métropolitaine continentale ont été menées en 2002 et 2006. Les personnels, les élèves et les proviseurs ont répondu à un questionnaire auto-administré. L'analyse des données sur les phénomènes institutionnels observables a privilégié les réponses convergentes des trois acteurs.

Résultats – La proportion des lycées pratiquant une interdiction totale de fumer pour les élèves est passée de 14 % en 2002 à 40 % en 2006. La prévalence tabagique des lycéens a fortement chuté au cours de la période. La limitation progressive du tabagisme des personnels au sein des lycées n'a été établie que dans les salles de professeurs.

Discussion – La connaissance des comportements institutionnels par enquête nécessite de croiser les déclarations de plusieurs acteurs sur des indicateurs observables par chacun.

Conclusion – L'intensité des efforts publics de lutte contre le tabac en 2003 et 2004 explique le progrès sans précédent des limitations du tabagisme au sein des lycées.

Tobacco smoking in French upper secondary schools from 2002 to 2006

Introduction – By means of two similar surveys allowing to establish trends over the last 4 years, the OFDT (French monitoring centre for drugs and drug addiction) carried out a longitudinal study on French "lycées" (in charge of education for pupils aged 16-18) about tobacco smoking related regulations and behaviours.

Methods – Two surveys on stratified random samples representative of metropolitan French "lycées" were carried out in 2002 and 2006. Staff, pupils and headmasters filled out a self-administered questionnaire. Data analysis about visible social rules favored results showing consistent responses from the three types of school-community members.

Results – The rate of French "lycées" strictly enforcing a ban on smoking among pupils increased from 14% in 2002 to 40% in 2006. The prevalence of smoking among "lycées" pupils decreased considerably during that period. Progressive restrictions towards the staff smoking on the premises were fully enforced only in the teachers' staffrooms.

Discussion – Exploring organisational rules by means of surveys requires the cross-referencing of informations provided by different types of respondents about facts that everyone can see.

Conclusions – Intense public initiatives against tobacco smoking in 2003 and 2004 can explain an unprecedented improvement in smoking restrictions within French "lycées".

Mots clés / Key words

Tabac, jeunes, lycées, règlementation / Tobacco, smoking, youth, secondary school, regulation

Introduction

En raison de ses effets de diffusion à un âge de faible discernement des dangers encourus, le tabagisme en milieu scolaire est un objet d'attention récurrent pour les acteurs de santé publique. En Norvège, la relation entre la prévalence tabagique juvénile et la permissivité à l'égard du tabac dans les établissements scolaires a fait l'objet d'une recherche précisant sa nature et sa portée [1]. Mais l'intérêt des comparaisons internationales est limité par l'hétérogénéité des règles et pratiques internes à chaque pays [2]. En France, malgré les termes prohibitifs du décret du 12 septembre 1977 appuyé sur la loi du 9 juillet 1976 dite « loi Veil », la lutte contre le tabagisme juvénile s'est essentiellement déployée

par des actions d'information et de sensibilisation [3]. La loi du 10 janvier 1991 dite « loi Evin » n'a pas fondamentalement modifié cette doctrine [4]. De ce fait, la première évaluation de l'application de l'interdiction de fumer en milieu scolaire a été réalisée tardivement, en 2002 [5]. Elle a révélé une situation particulièrement préoccupante dans les lycées.

Depuis le 1^{er} février 2007 néanmoins, les établissements scolaires français sont soumis à une totale interdiction de fumer dans leur enceinte. Celle-ci est imposée par le décret du 15 novembre 2006 dont les dispositions impliquent la notion de vulnérabilité propre à la jeunesse, au-delà de l'objectif de protection des non-fumeurs. La nouvelle règle a substantiellement modifié le

statu quo ante pour les personnels des établissements. Pour les élèves des lycées, elle a mis fin à des tolérances instituées, de fait ou de droit, sous le régime du décret du 29 mai 1992 qui précisait la loi de 1991.

Dans la période qui a précédé cette mesure radicale, il était intéressant de mesurer l'état et l'évolution du tabagisme dans les lycées pour mieux y apprécier le contexte et les facteurs d'une meilleure protection des non-fumeurs, voire d'une interdiction totale de fumer. Ces résultats pouvaient constituer une aide au changement institutionnel ainsi qu'une prédiction sur ses chances de succès. Dans cette perspective, cet article rend compte d'une étude dirigée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et appuyée

sur deux vagues d'enquête, réalisées en 2002 et 2006, dans les lycées de France [6].

Objet et méthode

Deux enquêtes transversales similaires ont été menées en 2002 et 2006 dans les lycées français. Elles visaient à mieux connaître les règles effectives d'usage du tabac pour les personnels et les élèves, les connaissances et les opinions à l'égard de la loi Evin, le statut des lycéens et personnels à l'égard du tabac, la fréquence des transgressions à l'égard des règles établies et les sanctions appliquées.

Les deux enquêtes ont été réalisées par sondage auprès d'échantillons représentatifs des lycées de France métropolitaine continentale en 2002 et 2006. L'enquête de 2002, qui portait sur l'ensemble du système scolaire, a été menée auprès de 87 lycées, celle de 2006, restreinte aux lycées, a pu être effectuée auprès de 235 établissements. Dans les deux cas, l'enquête a été réalisée dans 50 départements : deux départements tirés au sort, le cas échéant, pour chaque académie. Les échantillons furent constitués par tirage aléatoire au sein d'une base stratifiée par taille urbaine, taille et type de lycées, statut public ou privé. Dans chaque lycée ont été interrogés le proviseur, cinq ou dix membres du personnel tirés au sort parmi les présents le jour d'enquête et la totalité des élèves de deux classes tirées au sort. Les questionnaires, en partie communs et en partie spécifiques selon la population concernée, furent quasi identiques lors des deux vagues. Ils ont été auto-administrés, distribués et récupérés par un enquêteur de l'Institut d'observation et de décision (IOD) chargé de réaliser l'enquête. La première enquête s'est déroulée de décembre 2001 à mars 2002, la seconde, de mars à mai 2006. Les données ont été exploitées de façon à mettre prioritairement en évidence des comportements institutionnels. Pour certaines observations, les réponses agrégées des chefs d'établissement ont ainsi été confirmées ou modérées par les réponses majoritaires (majorité simple) par établissement, des personnels, d'une part, des élèves de l'autre.

Résultats

Les caractéristiques des échantillons d'établissements et d'individus répondants ne seront pas rapportées ici. Le détail de ces informations figure dans les rapports complets intégralement téléchargeables sur le site de l'OFDT [5,6].

L'interdiction totale de fumer pour les élèves

En 2002, une majorité d'élèves fumeurs disaient ne jamais fumer à l'intérieur du lycée dans 14 % des lycées. Cette proportion passe à 40 % en 2006 (tableau 1). Ces chiffres constituent un indicateur partiel mais fiable des établissements interdisant totalement aux élèves de fumer et obtenant une bonne observance. En effet, les déclarations des élèves fumeurs sont consolidées par d'autres observations.

En 2006, 44 % des proviseurs déclarent ne pas avoir de « zone-fumeurs » dans leur lycée. L'écart

Tableau 1 Évolution du tabagisme des élèves au sein des lycées, France / *Table 1* Trend of students tobacco smoking in upper secondary schools, France

Vous arrive-t-il de fumer à l'intérieur du lycée ? Base établissements	2002	2006
	% N = 87	% N = 235
Réponses majoritaires des élèves fumeurs		
Fréquemment	69	33*
Jamais	14	40*
Établissements sans réponse majoritaire	17	27

*Différence significative en ligne au seuil de 0,05

avec les déclarations majoritaires des élèves fumeurs est alors de 4 %. Mais l'analyse rétrospective a pu montrer que, dans l'enquête de 2002, la déclaration par les proviseurs qu'il n'existait pas de zone-fumeurs coexistait fréquemment (dans 42 % des cas en 2002) avec un tabagisme effectif dans les cours de récréation. D'autre part, les lycées dans lesquels les élèves peuvent fumer dans une salle affectée mais pas dans une cour, représentent une extrême minorité, stable au cours de la période (1 %). Les déclarations de l'ensemble des élèves (fumeurs et non-fumeurs) et des personnels sur la possibilité de fumer dans une cour sont parfaitement identiques ; elles établissent cette possibilité à 59 % des lycées de l'échantillon et, si l'on ajoute 1 % de lycées autorisant le tabagisme dans une salle, elles convergent exactement avec les déclarations majoritaires des élèves fumeurs sur leurs comportements à l'intérieur du lycée.

Le tabagisme des lycéens

La prévalence tabagique des lycéens a fortement chuté lorsqu'on compare les échantillons de 2002 et de 2006 (tableau 2). La proportion de fumeurs réguliers est passée de 32 % à 24 %, sans différence significative entre les garçons et les filles à chacune des dates d'enquête.

La prévalence tabagique moyenne des lycéens n'est pas identique dans les lycées non-fumeurs pour les élèves et les autres. Les fumeurs réguliers y représentent 20 % des élèves contre 26 % dans l'ensemble des autres lycées (différence significative au seuil de 0,05).

Tableau 2 Évolutions des habitudes tabagiques des lycéens, France / *Table 2* Trends of students' smoking habits in upper secondary schools, France

Actuellement fumez-vous du tabac (cigarettes, tabac à rouler, ...) ? Base individus	2002	2006
	% N = 3 590	% N = 9 476
N'a jamais fumé	26	38*
A essayé mais n'est jamais devenu fumeur(euse)	24	23
A été fumeur(euse) mais a arrêté	5	4
Sous-total non-fumeurs	55	65*
Fume de temps en temps	12	11
Fume tous les jours	32	24*
Sous-total fumeurs	44	35*

*Différence significative en ligne au seuil de 0,005

Les habitudes tabagiques des personnels au sein des lycées

En 2002, une majorité de personnels fumeurs disaient ne jamais fumer à l'intérieur du lycée dans 19 % des lycées. Ce chiffre est passé à 18 % en 2006. Cette stagnation apparente des restrictions réglementaires pour les personnels est totalement compatible avec les déclarations des proviseurs sur l'absence de zones-fumeurs expressément destinées aux personnels en 2006 (18 %). En revanche, les règles en vigueur dans la salle des professeurs ont fortement évolué en quatre ans (tableau 3).

Tableau 3 Évolutions des règles dans la salle des professeurs, France / *Table 3* Trends in teachers staffrooms smoking regulations, France

Quelle est la situation correspondant le mieux à la salle des professeurs de votre lycée ? Base établissements	2002	2006
	% N = 87	% N = 235
Réponses majoritaires de l'ensemble des personnels		
On peut y fumer partout	14	2*
Il y a une zone fumeurs et une zone non-fumeurs	35	36
On ne peut pas y fumer	30	43*
Autres cas (plusieurs salles, ...)	2	2
Établissements sans réponse majoritaire	18	17

*Différence significative en ligne au seuil de 0,005

Discussion

Les deux vagues d'enquête ont bénéficié d'un exceptionnel concours de compétences et de soutiens qui ont permis une réalisation maîtrisée. L'élaboration des deux cahiers des charges et la direction d'enquête ont reposé sur les mêmes personnes au sein de l'OFDT, le soutien des organismes de tutelle impliqués a été constant (cf. Remerciements). Le même institut de sondage a été recruté au terme des appels d'offres et a scrupuleusement respecté un protocole et des consignes identiques d'une vague à l'autre.

Les risques de biais en cas de questionnaires auto-administrés tiennent souvent à la distribution profane des questionnaires au sein d'une institution par une ou plusieurs personnes détentrices de l'autorité. Ce risque a été prévenu grâce à la présence effective d'enquêteurs professionnels qui ont procédé à l'application des règles du tirage au sort et contrôlé l'ensemble du processus.

En termes de puissance statistique, les enquêtes par sondage sur une population restreinte, – ici, l'ensemble des lycées de France, – ne peuvent rivaliser avec les enquêtes en population. Si l'objectif d'un échantillon de 1 000 lycées est raisonnable pour assurer la significativité des résultats, sa réalisation matérielle est encore hors de portée. On pourra, de ce point de vue, comparer cette étude à celles qui sont menées en Europe au sein d'institutions semblables.

Par ailleurs, les éventuelles modifications structurelles des bases de tirage de l'éducation nationale en termes de niveaux et filières de classes n'ont pas été redressées. Quoiqu'ils soient probablement minimes en une période de 4 ans, la structure des

échantillons en termes de niveaux et filières de classe a nécessairement reproduit ces changements s'il y en a eu. Ainsi, par exemple, une hypothétique diminution relative de la démographie des filières professionnelles aurait pu biaiser l'analyse de la diminution globale des prévalences tabagiques.

La qualité des réponses de l'individu « lycée » est un problème distinct de la représentativité, de même qu'il l'est pour des individus qui sont des personnes. Pour observer les comportements institutionnels d'une organisation, on pouvait imaginer interroger son représentant officiel ou missionner un observateur anonyme. Dans la matière qui faisait l'objet principal de cette étude, c'est-à-dire l'effectivité des règles s'imposant à un établissement, il a semblé judicieux de considérer que la parole officielle de l'institution aurait davantage de crédit si au moins une majorité simple de l'échantillon constitué dans chaque lycée par les élèves d'une part, les personnels de l'autre, déclarait faire des observations identiques. Cette méthode n'a de pertinence qu'en ce qui concerne les comportements collectifs observables par tous les acteurs de la communauté scolaire. Elle n'a été utilisée que dans ce cadre délimité. Quant à l'observation indépendante et anonyme, son protocole n'aurait été adapté que dans le cas d'une évaluation restreinte à l'observance de règles postulées, sans prétention à établir la réalité de comportements habituels, ni mesure des connaissances et opinions des acteurs.

Conclusion

Il apparaît que, dans les lycées français, les interdictions totales et effectives de fumer pour les

élèves ont été plus fréquemment mises en œuvre au cours des quatre années précédant le décret novateur de novembre 2006 qu'elles ne l'avaient été au cours des dix premières années d'application du décret de 1992, – sans évoquer les quinze années de passivité qui suivirent le décret Veil. En effet, en 2006, 40 % des lycées pratiquaient une interdiction totale effective de fumer pour les élèves contre 14 % en 2002. Cette courte période a vu le déploiement du « plan cancer » présidentiel lancé en avril 2003, le vote de la loi d'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans en juillet 2003, les trois augmentations des prix du tabac en 2003 et début 2004. Le rappel au règlement à l'attention des établissements secondaires a été accompagné d'un fléchissement notable des prévalences tabagiques des 12-18 ans, établi dans d'autres enquêtes [7,8] et obtenu par une diminution importante des incidences en tabagisme régulier pour chaque groupe d'années de naissance. Cet ensemble de facteurs explique que deux vagues d'enquête relativement rapprochées dans le temps aient pu mettre en évidence des évolutions significatives.

La lenteur de mise en œuvre du dispositif de 1992 restera une question ouverte pour des recherches socio-politiques ultérieures. Les enquêtes réalisées ont seulement révélé la difficulté pour les établissements de se mettre en conformité avec un texte réglementaire ambigu : sa lecture certaine n'ayant été opérée pendant quatorze années, ni par la justice qui n'en a pas été saisie au plus haut niveau pour le cas des élèves, ni par les autorités de tutelle qui ont longtemps validé localement des règle-

ments intérieurs non conformes à la doctrine ministérielle selon laquelle aucun tabagisme n'était admissible dans les cours de récréation.

Remerciements

Les auteurs remercient tous les membres des comités de pilotage des deux enquêtes et particulièrement : Monique Baudry (Mildt) Nadine Neulat et Christine Kerneur (Degesco) Nadège Larochette et Dominique Martin (DGS) ainsi que Tanguy Branellec et Georges Maignon (IOD) Stanislas Spilka (OFDT)

Références

- [1] Wiium N, Wold B. Family and school influences on adolescent smoking behaviour. *Health Education* 2006; 106(6):465-79.
- [2] Wold B, Currie C, Roberts C, Aaroe LE. National legislation on school smoking restrictions in eight European countries. *Health Promotion International* 2004; 19:482-8.
- [3] Hirsch A, Hill C, Frossart M, et al. Lutter contre le tabagisme. Paris, La Documentation française 1988. 279 p.
- [4] Conseil national de l'évaluation, Commissariat général du Plan (dir.). La loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme : rapport d'évaluation. Paris, La Documentation française, 2000, 555 p.
- [5] Karsenty S, Díaz-Gómez C. Le tabagisme en milieu scolaire. Résultats de la première évaluation de la loi Évin dans les écoles, collèges et lycées (2002). Paris, OFDT, 2003, 161 p.
- [6] Karsenty S, Maignon G, Díaz-Gómez C, Branellec T. Règles et usages en matière de tabac : évolution 2002-2006 dans les lycées français. Paris, OFDT, 2007, 56 p. et annexes. <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/rapports/rap07/epfxskn1.html>
- [7] Beck F, Legleye S, Spilka S. Les drogues à 17 ans : évolutions, contexte d'usage et prise de risque. *Tendances* 2006; 49, 4 p.
- [8] Wilquin JL. Tabagisme : le recul se confirme. In Guilbert P, Gautier A (dir.). Baromètre santé 2005; Premiers résultats. Saint-Denis, Inpes, 2006: 29-37.

L'application de la loi Evin sur le tabac dans les hôpitaux publics français en 2006*

Serge Karsenty (serge.karsenty@univ-nantes.fr)¹, Pascal Mélihan-Cheinin², Émeline Ducrot³

1 / Centre national de la recherche scientifique, Nantes, France 2 / Direction générale de la santé, Paris, France 3 / Resum, Lyon, France

Résumé / Abstract

Introduction – Le ministère de la santé a évalué l'application de la réglementation à l'égard du tabac dans les hôpitaux publics français au printemps 2006.

Méthode – Une enquête sur échantillon aléatoire stratifié a été menée en 2006. Les taux de tirage ont été raisonnés pour tenir compte des tailles d'établissements. Les personnels, les patients et les directeurs de 316 établissements ont répondu à un questionnaire auto-administré, établissant le taux de réponse à 70 %.

Résultats – En 2006, 67 % des directeurs et 47 % des personnels considéraient que le tabac était « un problème » dans leur établissement. La taille des hôpitaux, la taille des communes d'implantation, la spécialisation en psychiatrie augmentent généralement les difficultés. À la date de l'enquête, l'interdiction totale du tabac dans les hôpitaux était une perspective approuvée par 73 % des directeurs et 46 % des personnels.

Implementation of the « Evin Law » about tobacco smoking in French public hospitals in 2006

Introduction – In French public hospitals, the implementation of the tobacco smoking limiting rules was evaluated in Spring 2006 by the Ministry of Health.

Methods – A survey was carried out on a stratified random sample. Randomization ratio was reasoned to take into account the hospital size. Staff, patients and Chief hospital directors from 316 hospitals filled out a self-administered questionnaire, achieving a final average response rate of 70% among the target sample.

Results – In 2006, 67% of directors and 47% of the staff considered tobacco smoking in their hospital as « a problem ». Hospital size, urban size context, psychiatric activity generally increase the troubles. At the survey's time, the